

Département de la
Charente-Maritime

Ville de Royan

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Réunion du Vendredi 24 Mars 1961 à 18 h 30

REGLEMENT DE L'ACCIDENT
de l'ID 19

61.095
Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LANOUCHE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochedereux par Me Brenusseau
M. Biscaye par M. Meyer
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 29 Octobre 1960, la voiture de la Mairie ID 19 a été accidentée dans la collision avec une autre voiture .

La Cie " La Paternelle " assurant notre véhicule propose de verser à la Ville une somme de 1.100 NF en règlement des frais de réparation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la proposition de la Cie d'Assurances " La Paternelle" pour un règlement de 1.100 NF à la Ville en réparation des dommages subis par l'ID 19 à la suite de l'accident du 29 Octobre 1960,

DECIDE

d'accepter la somme de mille cent nouveaux francs .(1.100 NF)

./....

- dit que cette somme sera versée au C.C.P. de M. le Receveur
Municipal n° 6005 -23 de BORDEAUX

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et
an que dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à
la séance.

Pour extrait conforme au registre,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 7 Avril 1961
Le Sous Préfet : J. VOCHEL

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 8 Avril 1961
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

